

# Bulletin provincial



## SOMMAIRE

*Page*

	<i>Page</i>
<b><u>POLICE</u></b>	
<i>Règlement communaux – ordonnances de police administrative :</i>	
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>772</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>773</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>774</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>775</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>776</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>777</u>
PERUWELZ : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>778</u>
SOIGNIES : Contribution de la Ville de Soignie à la zone de secours.	<u>779</u>
FARCIENNES : Capsules de protoxyde d'azote.	<u>780</u>
FLEURUS : Capsules de protoxyde d'azote.	<u>781</u>
FLEURUS : Consommation de boissons alcoolisées.	<u>782</u>

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif aux interdictions de stationner, rue de Mortagne, de l'opposé du n°57 jusqu'au 53 a et du n°65 b au 61 a, section de BAUGNIES.

Mons, le 07 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, du côté impair, le long du pignon du n°43 de la rue Royale via le placement de signaux E9 avec pictogramme des handicapés et flèches montantes « 6m » rue du Château, section de BON-SECOURS.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la délimitation d'une zone de stationnement sur chaussée, du côté impair, entre le n°43 et la rue de Flines via les marques au sol appropriées rue de Tournai, section de CALLENELLE.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'une zone de déchargement sur le trottoir à l'entrée de la placette piétonne existant entre le n°50 et le n°64, sur une distance de 7 mètres via les marques au sol appropriées et l'interdiction de stationner dans la zone ainsi créée via le placement d'un signal E1 avec flèche montante de 7 mètres, Place du Foyer Péruwelzien, section de PERUWELZ.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'une zone d'évitement striée trapézoïdale de 10 mètres de longueur, disposée en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres à 60 mètres du n°2 (venant de la rue de Cerfontaine) avec priorité de passage vers la rue de Cerfontaine via le placement de signaux B 19, B 21, D 1, A 7, et les marques au sol appropriées, chemin des Rocs, section de PERUWELZ.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour ambulances, du côté impair, le long du n°15, à hauteur de l'accès pédestre du home établi à cet endroit via le placement de signaux E9a avec panneau additionnel reprenant la mention « AMBULANCE » avec flèche montante « 6m », rue de la Buissière, section de PERUWELZ.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement complémentaire de circulation routière.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 23 février 2021, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de circuler à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue d'Audregnies à et vers la rue de Gourgues via le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4, section de WIERS.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ



*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Soignies – Contribution de la Ville de Soignies à la Zone de Secours.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Le Conseil communal en date du 29 mars 2021, a décidé d'inscrire via la modification budgétaire ordinaire n°1 pour l'année 2021 le montant de 924.854,84 euros pour financer la Zone de Secours Hainaut Centre.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Farciennes – Capsules de protoxyde d’azote.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 31 mai 2021, j’ai décidé d’approuver l’ordonnance relative à l’interdiction de la vente de capsules de protoxyde d’azote et de la détention, l’inhalation, la consommation du protoxyde d’azote.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Fleurus – Capsules de protoxyde d’azote.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 31 mai 2021, j’ai décidé d’approuver l’ordonnance relative à l’interdiction de vendre des cartouches contenant du protoxyde d’azote aux mineurs et visant à interdire la détention, l’inhalation et/ou la consommation de protoxyde d’azote sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ

*Direction générale - Secrétariat*

## **POLICE**

Objet : Commune de Fleurus – Consommation de boissons alcoolisées.

### **Règlements communaux - Ordonnances de police administrative**

Par décision du Conseil communal en date du 31 mai 2021, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance relative à la limitation de la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

Mons, le 7 juillet 2021

LE GOUVERNEUR,  
(s)Tommy LECLERCQ